LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement

Luxembourg, le 14 FEV. 2011

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région

19, rue Beaumont

L-1219 Luxembourg

N° réf. : F/B05
V° réf. : 12033_na-877 SUPLUX 09073
dossier suivi par : Mike Wagner

Concerne: évaluation des incidences du plan de gestion WRRL dans le cadre de la loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

Monsieur le Ministre,

Suite à l'intervention par email de la part de vos services en date du 23 décembre dans le contexte émargé, je me permets de vous informer que j'estime que les éléments proposés à être identifiés, décrits et évalués dans le cadre du rapport sur les incidences environnementales prévu à l'article 5 de la loi du 22 mai 2008 sont suffisamment exhaustifs en ce qui concerne le volet environnement humain et naturel.

Pourtant, je vous saurai gré de bien vouloir mettre une attention particulière sur l'impact de la phase de chantier des différentes mesures sur les espèces protégées au niveau national et européens tels que *Margaritifera margaritifera*, *Lampetra planeri* et autres.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures

Marco SCHANK

[illegible]
[illegible] Luxembourg
Tél.: (+352) 247 [illegible]
Fax: (+352) [illegible]
Adresse postale
L-2918 Luxembourg